



CARTE DE STATIONNEMENT RÉSIDENT Formulaire de demande

Le formulaire est à retourner complété à la Mairie accompagné des pièces suivantes :

- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Une photocopie de la carte grise du véhicule concerné (adresse à jour et correspondant au périmètre de la zone réglementée).
- Une copie du justificatif du domicile de moins de 3 mois (électricité, eau, gaz, bail de location).

NOM :

Prénom :

Adresse :

Véhicule :

Immatriculation :

Tph portable :

Tph fixe :

E-MAIL :

Demande de carte de stationnement résident zone réglementée valable jusqu'au 28 février 2026

1^{ère} demande

Renouvellement

Je reconnais avoir pris connaissance que :

- La carte stationnement résident est valable de la date d'obtention au 28 février 2026
- Elle doit être renouvelée à chaque fin de validité (pas de renouvellement tacite)
- Le maximum de deux cartes de stationnement résidents (zone règlementée) par logement ne peut être atteint que sur présentation de deux cartes grises différentes et à la condition d'un espace de stationnement privatif (garage, cour....)

J'atteste sur l'honneur ne pas disposer d'un espace de stationnement privatif (garage, cour...) et j'accepte sans réserve les conditions ci-dessus.

A :

Le :

Lu est approuvé

Signature

MENTION LEGALE

La commune de SERRIÈRES vous informe que les données personnelles recueillies pour la gestion des demandes de cartes pour le stationnement dans les zones réglementées de la commune de SERRIÈRES font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné aux services administratifs de la commune. Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus la commune sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public. Les données sont conservées trois années à partir de la date de recueil. Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leurs effacements ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez sur le site CNIL pour plus d'informations sur vos droits.